



Réf. Farde e-Assemblées : 2469734

N° OJ : 14

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022

**Objet :** Asbl "i-CITY".- Avenant à la convention.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale ;

Vu la décision du conseil communal du 29/11/2001 approuvant la convention relative à un prêt de 3.700.000,00 EUR consenti par la Ville de Bruxelles pour une période de 10 ans à l'asbl "i-CITY" ;

Vu la décision conseil communal du 16/04/2012 approuvant la convention relative à une avance de trésorerie de 3.700.000,00 EUR consentie par la Ville de Bruxelles pour une période de 10 ans à l'asbl "i-CITY" ;

Vu le contrat de gestion entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "i-CITY" entrée en vigueur le 01/01/2020 et approuvé par le conseil communal du 25/05/2020 ;

Considérant les besoins de trésorerie de l'asbl "i-CITY" ;

Considérant la nécessité de renouveler l'avance de trésorerie de 3.700.000,00 EUR consentie en 2012, pour une nouvelle période d'un an ;

ARRETE :

Le texte de l'avenant à la convention relative à l'avance de trésorerie de 3.700.000,00 EUR consentie par la Ville de Bruxelles à l'asbl "i-CITY" pour une période d'un an.

Annexes :

[Avenant à la convention de 2012 relative à l'avance de trésorerie consentie par la Ville de Bruxelles pour une période d'un an à l'](#)